



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SAVOIE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°73-2020-209

PUBLIÉ LE 30 OCTOBRE 2020

Sommaire

73_PREF_Préfecture de la Savoie

73-2020-10-30-002 - Arrêté préfectoral SCPP-PCIT n° 96-2020 portant délégation de signature à Mme Morgane FIGENT, cheffe du bureau du cabinet

(2 pages)

Page 3

73_PREF_Préfecture de la Savoie

73-2020-10-30-002

Arrêté préfectoral SCPP-PCIT n° 96-2020 portant
délégation de signature à Mme Morgane FIGENT, cheffe
du bureau du cabinet



**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Service de coordination des politiques publiques
Pôle coordination et ingénierie territoriale**

**Arrêté préfectoral SCPP-PCIT n° 96-2020 portant délégation de signature
à Mme Morgane FIGENT, cheffe du bureau du cabinet**

Le préfet de la Savoie
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du Mérite

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 modifié relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,

Vu le décret du 20 avril 2020 portant nomination de Mme Juliette PART, en qualité de sous-préfète, secrétaire générale de la préfecture de la Savoie ; ensemble le procès-verbal du 25 mai 2020 portant installation de Mme Juliette PART à la préfecture de la Savoie,

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de M. Pascal BOLOT en qualité de préfet de la Savoie ; ensemble le procès-verbal du 24 août 2020 portant installation de M. Pascal BOLOT à la préfecture de la Savoie,

Vu le décret du 14 août 2020 portant nomination de Mme Alexandra CHAMOIX en qualité de sous-préfète, directrice de cabinet du préfet de la Savoie ; ensemble le procès-verbal du 20 août 2020 portant installation de Mme Alexandra CHAMOIX à la préfecture de la Savoie,

Vu la note de service du 15 octobre 2020 portant affectation de Mme Morgane FIGENT, attachée d'administration de l'État en qualité de cheffe du bureau du cabinet,

Vu l'arrêté préfectoral SCPP- PCIT n° 52-2020 du 24 août 2020 portant délégation de signature à M. Adrian POINTON, chef du bureau du cabinet,

Sur proposition de Mme la secrétaire générale de la préfecture de la Savoie,

Préfecture de la Savoie – Château des Ducs de Savoie – BP 1801
73018 CHAMBÉRY Cedex
Tél : 04 79 75 50 00/ Télécopie : 04 79 75 08 27
Mél : prefecture@savoie.gouv.fr
Site internet : www.savoie.gouv.fr

ARRÊTE

Article 1^{er} : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Alexandra CHAMOIX, sous-préfète, directrice de cabinet du préfet de la Savoie, délégation de signature est donnée, à compter du 2 novembre 2020, à **Mme Morgane FIGENT**, attachée d'administration, cheffe du bureau du cabinet, pour signer les correspondances et transmissions diverses pour l'ensemble des affaires ressortissant à son service, y compris la liquidation des mémoires et factures, à l'exclusion :

- des arrêtés et actes réglementaires (ne sont pas concernés par cette exclusion, les documents annexes et les ampliations),
- des circulaires et instructions générales,
- des correspondances adressées :
 - aux parlementaires,
 - au président du conseil départemental (sauf les correspondances courantes avec les services du département),
 - aux maires de Chambéry, Aix-les-Bains, La Motte-Servolex, Albertville et Saint-Jean-de-Maurienne (sauf les correspondances courantes avec les services administratifs ou techniques de ces municipalités).

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de **Mme Morgane FIGENT**, attachée d'administration, cheffe du bureau du cabinet, la délégation qui lui est conférée sera exercée par **Mme Isabelle TURA**, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, adjointe à la cheffe du bureau du cabinet.

Article 3 : L' arrêté préfectoral SCPP-PCIT n° 52-2020 du 24 août 2020 portant délégation de signature à M. Adrian POINTON, attaché d'administration, chef du bureau du cabinet, est abrogé à la date d'entrée en vigueur du présent arrêté.

Article 4 : La secrétaire générale de la préfecture de la Savoie, la sous-préfète, directrice de cabinet, la cheffe du bureau du cabinet et l'adjointe au chef du bureau du cabinet sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'État en Savoie.

Chambéry, le 30 octobre 2020

Le préfet,

Signé : Pascal BOLOT